



Arrêté du Conseil communal

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général par suite de la démission de Mme Laurence Donzé au 31 décembre 2022 ;

vu les résultats de l'élection des autorités communales du 25 octobre 2020 ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

arrête :

- Art. 1 :** M. André Barny, vient-ensuite de la liste du Groupement de La Grande Béroche à laquelle appartient le siège vacant, est proclamé élu conseiller général.
- Art. 2 :** Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'une publication dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition au conseiller proclamé.
- Art. 3 :** Sa nomination prend effet au 1^{er} janvier 2023.

La Grande Béroche, le 21 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Maxime Rognon

Le secrétaire,
François Del Rio